



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
300, rue Saint-Patrice, tél : 450-454-4959
Sherrington, Québec, J0L 2N0 fax : 450-454-5677
Courriel : info@st-patrice-sherrington.com

INFO MUNICIPALE JUIN 2015



BONNE FÊTE DE LA SAINT-JEAN



Fête Nationale 20 JUIN 2015

Veillez prendre note que les festivités de la Fête nationale (St-Jean-Baptiste) se tiendront le samedi 20 juin à Sherrington.

12 h 30 : Ouverture : **Jeux gonflables**, animation et activités dans l'après-midi.

18 h 00 : Parade de **chars allégoriques**. Départ de la Coopérative. Bar* et kiosque alimentaire sur le site (saucisses italiennes à Giovanni, grillades, hot dog, etc.)

*Attention : aucun contenant en verre ne sera toléré sur le site.

Spectacle en soirée : Le groupe OSMOZE, précédé du groupe « Camisole Moutarde », seront des nôtres pour nous faire chanter et danser toute la soirée! **Feux d'artifice** à ne pas manquer!

ENTRÉE GRATUITE POUR TOUS! En Cas de pluie, le spectacle aura lieu à l'intérieur du Centre Multi-Récréatif. **Info : Josiane Lestage 438-882-4561**



Parade de la St-Jean : Nous encourageons toutes personnes et entreprises de la région, à participer à la parade de la St-Jean-Baptiste du 20 juin soit en fabriquant un char allégorique, en vous déguisant ou toutes autres idées. Vous pouvez vous inscrire à la municipalité (450-454-4959) ou vous présentez à la coop pour **17h30**. Le départ est prévu pour 18h. Une belle tradition que vous faites vivre à toutes les générations. On vous attend en grand nombre!

Si vous voulez commanditer cet événement très apprécié et très achalandé, veuillez communiquer avec la municipalité au 450-454-4959. Nous vous invitons également à communiquer avec nous afin d'être bénévole ou encore pour participer à la parade : chars allégoriques, animation Inscrivez la date à votre agenda!! Au plaisir de vous retrouver à cette belle fête!

Le comité de la St-Jean-Baptiste



Ayant le souci de développer sa communauté, La **Caravane des Cultures**, une initiative du CLD des Jardins-de-Napierville, est un marché mobile qui a comme objectif d'offrir aux ménages de la MRC les services et informations que voici : **Vente** de fruits et légumes produits localement à prix abordable, dont certains de deuxième catégorie (déclassés sur des critères de format); **Sensibilisation** à la saine alimentation et à l'achat local; **Démonstration** des

bienfaits de la consommation de fruits et légumes; **HORAIRE ET EMPLACEMENT** Tous les **samedis de 13h à 15h** à partir du 23 mai 2015 jusqu'à la fin d'octobre au stationnement de la **Vieille Caserne**, 234, rue St-Patrice. Nous acceptons les cartes de débits et crédits **Devenez bénévole** en offrant votre aide à la préparation de la Caravane et au service à la clientèle.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS!! La Caravane des Cultures, une initiative du CLD des Jardins-de-Napierville, est un marché mobile qui a pour mission d'assurer un approvisionnement stable et à prix abordable de fruits et légumes sur l'ensemble du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville. Venez contribuer au service de votre communauté en offrant votre aide à la préparation de la Caravane et au service à la clientèle.

Pour information contacter : Louise Coullée Tél. : (450) 245-7289 poste 204 Cel. : (514) 603-1557 caravanedescultures@outlook.com

CYCLOTHON 2015 – **Nouveau!**

Le 14 juin prochain se tiendra, à Sherrington, la randonnée à vélo familiale annuelle, soit le cyclothon, organisé par la Comité des loisirs. L'horaire est le suivant:



- 9 h : Arrivée des cyclistes;
- 9 h 20 : Cours sur la sécurité à vélo;
- 9 h 30: Grand départ des cyclistes;
- 10 h 15 : Premier arrêt à la Ferme Forino;
- 11 h : Deuxième arrêt à la Ferme Leclerc;
- 12 h : Dîner hot-dogs et jus pour les

participants au Centre communautaire.

Après le dîner, il y aura un tirage de prix de participation. Gratuit pour les enfants et 2\$ par adulte. En cas de pluie, l'évènement est annulé. **Pour information : Josée Lalancette 514 467-6935**
Enfourche ton vélo et vient pédaler avec nous! *Le Comité des loisirs*



CAMP DE JOUR

Le camp de jour commence le 29 juin 2015. Plusieurs activités amusantes et créatives sont au menu pour cet été. Il est toujours temps d'inscrire votre enfant. Pour plus de détails et pour les inscriptions en ligne, voir www.academiejs.com

BALLE MOLLE MIXTE

Les inscriptions ont débuté. 50\$/personne pour la saison. De 20h à 21h30 les mercredis et jeudis selon votre équipe. Les matchs ont débuté le 3 juin prochain. Veuillez communiquer avec Monsieur Éric Riel 514-829-3287.

ACCÈS AUX TERRAINS TENNIS

Les terrains de tennis sont ouverts! Vous avez accès gratuitement aux terrains de tennis. Vous avez deux façons d'en profiter :



- 1) durant les périodes où les terrains seront débarrés et mis à la disposition du public pendant les heures d'ouverture du Centre multi-récréatif;
- 2) au moyen d'une clé que vous pouvez vous procurer au bureau municipal (300, St-Patrice). Un dépôt de 5\$ est exigé et le retour de la clé doit se faire à la fin de la saison estivale 2015, sinon le dépôt ne sera pas remboursé.

COURS DE TENNIS – 8 À 12 ANS

Les samedis de 8h30 à 10h. Le coût pour les 5 samedis est de 5\$ par enfant. L'argent amassé va entièrement au Comité des loisirs. Vous pouvez emprunter une raquette à la municipalité! En cas de pluie, les cours auront lieu dans l'aréna. Les dates sont les suivantes : 30 mai, 6, 13, 20 et 27 juin. Places limitées. Pour inscription, veuillez communiquer avec Mme Josée Lalancette, présidente du Comité des loisirs : 514-467-6935.

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS DE LOISIR – **Rappel**

La municipalité REMBOURSE les frais d'inscription pour chaque enfant résident de Sherrington de 17 ans et moins inscrit à une activité de loisirs non spécifiquement dispensée par la municipalité et d'une durée de 8 semaines et plus, sur présentation d'un reçu jusqu'à un maximum de 30 \$ par année.

COMITÉ DES LOISIRS

Nous sommes toujours à la recherche de membres bénévoles pour faire partie du Comité des loisirs. Vous avez des idées? Vous êtes actif? Vous voulez vous impliquer davantage dans la vie culturelle et récréative de Sherrington? C'est le moment où jamais de vous engager! Pour plus d'information :

- ☞ Madame Ninon Gagné, Agente de développement des loisirs : loisirs@st-patrice-sherrington par téléphone: 450 454-4959
- ☞ Madame Josée Lalancette, Présidente du Comité des loisirs: josee33@hotmail.com Par téléphone: 514 467-6935

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

SACS À DOS "JOUONS ENSEMBLE" : La bibliothèque vous offre également de belles valises remplies de jeux éducatifs adaptés aux enfants de 0 à 7 ans. Le prêt d'une valise à la fois par famille est d'une durée de 3 semaines.

SURPRISES POUR LES ENFANTS DE 3 ANS : À tous les petits qui auront 3 ans en 2015, la

bibliothèque offrira des surprises. Le mois de l'anniversaire de l'enfant, présentez-vous à la bibliothèque avec l'enfant et une preuve de sa fête, et un cadeau lui sera offert

UN RAPPEL POUR TOUS : Nous demandons à tous nos abonnés de nous prévenir au plus tôt si un livre est déchiré, taché, décollé ou autrement abîmé. S'il vous plaît, ne pas le réparer vous-même. Nous avons du matériel spécialisé que nous utilisons pour la réparation des livres selon les normes du CRSBP.

MARDI : 15 h à 18 h JEUDI : 18 h à 21 h SAMEDI : 10 h à 12 h

PRÊT DE MATÉRIELS SPORTIFS AU CENTRE MULTI RÉCRÉATIF **Nouveau!**

Grande ouverture pour la période estivale du Centre Multi-Récréatif. Équipements de baseball, soccer, basketball, volleyball, tennis et autres matériels sportifs seront prêtés gratuitement aux résidents et payeurs de taxes de Sherrington et à faible coût aux non-résidents. Des produits alimentaires seront également offerts au public.

Horaire : Mercredi, Jeudi de 18h à 22h / Vendredi de 17h à 21h.

L'horaire risque de varier afin de mieux s'ajuster aux demandes des utilisateurs. Soyez à l'affût des changements! On vous attend!!! Si vous avez un projet d'activité et souhaitez réserver des terrains de tennis, baseball ou autre, informez-vous auprès de la municipalité. **450-454-2868**. Voici un extrait de la *Politique de prêt et de location d'équipement sportif*, la politique complète se trouve sur le site internet et au Centre Multi-Récréatif :

Objectifs de la politique

Afin d'augmenter l'affluence des jeunes et des familles aux infrastructures en loisir municipales et de ce fait, d'encourager cette clientèle cible à pratiquer le plus d'activités sportives et récréatives possibles, le système de prêt et de location des équipements sportifs doit être simple et convivial, notamment par l'atteinte des objectifs suivants :

- *Établissement d'un lieu de prêt et de location central et facile d'accès aux infrastructures en loisir;*
- *Établissement d'un système de communication centralisé pour la réception des demandes de prêt et de location;*
- *Clarification des conditions d'exigibilité entourant la location et le prêt;*
- *Uniformisation des demandes de prêt et de location;*
- *Facilitation de l'implication des bénévoles;*
- *Utilisation respectueuse et responsable des équipements et infrastructures.*

Description des usagers

Les usagers des équipements sportifs sont tous les résidents et les non-résidents de la municipalité âgés de douze (12) ans et plus. Soucieuse de soutenir ses citoyennes et citoyens ainsi que les organismes œuvrant sur son territoire, la municipalité se réserve le droit de prioriser les gens de sa localité et les activités sous sa responsabilité.

Équipements sportifs

Inventaire

Les équipements sportifs sont listés à l'Annexe 1. La municipalité prête ou loue les équipements sportifs selon leur disponibilité et leur état. L'Annexe 1 représente l'inventaire de départ mis à la disposition des usagers et pourra être modifié en tout temps.

Prise de possession

L'utilisateur doit prendre possession et retourner les équipements au Centre Multi-Récréatif durant les heures d'ouverture. L'équipement doit être remis la journée même de la prise d'utilisation après l'utilisation, sauf autorisation de la municipalité.

Transport

Les usagers sont responsables du transport des équipements qu'ils empruntent ou louent.

Procédure et critère d'exigibilité

Formulaire

*Toute demande de prêt ou de location d'équipement sportif doit être complétée sur le formulaire prévu à cet effet (Annexe 2). L'utilisateur doit y joindre une **pièce d'identité** à titre de dépôt qui lui sera remise au retour de l'équipement.*

Dans le cas d'événements spéciaux requérant le prêt ou la location multiples, la demande doit être complétée au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de l'événement, sans quoi, la demande de prêt ou de location peut être refusée.

Tarifification

Les usagers qui sont résidents ou qui sont non-résidents, mais qui paient un compte de taxes municipales, bénéficient de la gratuité. Dans leur cas, il est question d'un prêt d'équipement sportif. Les non-résidents doivent acquitter le tarif indiqué à l'Annexe 3 avant de prendre possession de l'équipement.

Responsabilités de l'utilisateur

L'utilisateur est responsable des équipements sportifs prêtés ou loués en sa possession.

L'utilisateur doit assumer les frais de réparation ou de remplacement de l'équipement s'il dégrade volontairement l'état de l'équipement sportif.

L'équipement doit être retourné dans un état similaire à celui au moment de la prise de possession par l'utilisateur.

CALENDRIER MUNICIPAL

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL	Lundi au Mercredi	8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 30
	Jeudi	8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 18 h 30

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL 2015

Lundi	6 juillet	19h00
--------------	-----------	-------

URBANISME & TRAVAUX PUBLICS

RENDEZ-VOUS AVEC L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Les rendez-vous avec l'inspecteur municipal, M. Sylvain Boucher, se tiennent **MARDI** de chaque semaine. Vous pouvez prendre rendez-vous **À L'AVANCE** en communiquant avec la municipalité au **450-454-4959** ou au info@st-patrice-sherrington.com

ÉLAGAGE

Les premières activités d'élagage se tiendront dans la semaine du 15 juin afin d'être prêt pour la Fête Nationale.

VENTES DE GARAGE - RÈGLEMENT

Selon le règlement de zonage, il est autorisé de réaliser de son lieu de résidence deux ventes de garage par année. Un délai minimum de 60 jours doit être prévu entre les deux ventes de garage. Chaque vente de garage ne peut se dérouler sur plus de deux jours consécutifs, entre le 15 avril et le 15 octobre. Les objets vendus doivent être la propriété de la personne effectuant la vente de garage. La vente doit être effectuée sur l'emplacement du bâtiment résidentiel du requérant.

CHIEN – LICENCE

Selon le règlement relatif aux chiens, tout propriétaire d'un chien (gros ou petit) **doit se procurer une licence pour chaque chien qu'il possède**. Le paiement de la licence peut se faire directement à Mme Isabelle Robert, responsable de l'application du règlement, lors de sa visite chez vous. Autrement, veuillez vous adresser à la municipalité. Attention, les paiements effectués par chèque sont à l'ordre de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

INFORMATIONS AUX CITOYENS

REMBOURSEMENT DU « 15% BASE D'ÉVALUATION » **Important!**

Après avoir effectué des vérifications, à la séance du 1^{er} juin dernier, les élus municipaux ont résolu que TOUS les propriétaires ayant été taxés pour le « 15% base d'évaluation » dans le cadre du réseau d'égout recevront un remboursement sous forme de crédit sur leur compte de taxes. Pour toute question, prière de communiquer avec la municipalité. Merci pour votre compréhension

LIVRE DU 150^E ANNIVERSAIRE

Il ne reste que quelques exemplaires du livre du 150^e anniversaire de Saint-Patrice-de-Sherrington. Ils vous sont offerts au coût de 40.00\$.

DÉBUT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONT SITUÉ DANS L'AXE DU RANG SAINT-PIERRE EST, À HEMMINGFORD

Le ministère des Transports du Québec souhaite aviser les usagers de la route que les travaux de réfection de la structure située sur le rang Saint-Pierre Est, à Hemmingford, débiteront le 25 mai jusqu'au mois de juillet prochain. Ces travaux occasionneront la fermeture complète du pont situé dans l'axe du rang Saint-Pierre Est, à Hemmingford. Le Ministère remercie les usagers de leur compréhension et les invite à emprunter le chemin Heeney, le rang Saint-Paul et la route 219 sud pour contourner cette entrave. La signalisation sera en place afin de bien les diriger. À noter qu'en raison de contraintes opérationnelles ou météorologiques, la durée de ces travaux pourrait varier. De 2015 à 2017, près de 4,9 milliards de dollars seront investis par le ministère des Transports sur l'ensemble de son réseau routier, où près de 33 500 travailleurs s'activeront sur les quelque 1 900 chantiers à travers le Québec. Dans la grande région de Montréal seulement, plus de 17 300 travailleurs seront présents sur près de 350 chantiers. Afin de bien planifier vos déplacements et pour s'informer sur les entraves en cours et à venir, consultez la section [Mobilité Montréal](#) du site Quebec511.info. Pour la sécurité des usagers de la route et celle des travailleurs, le respect de la signalisation sur place est essentiel.

FÉLICITATIONS AUX CANDIDATS EMBAUCHÉS :

Manon Demers : poste d'adjointe administrative, emploi temporaire, été 2015;

Sylvie Boyer : poste de surveillante au Centre Multi-Récréatif, emploi temporaire, été 2015;

Gabriel Bourdon : poste de préposé à l'entretien des terrains et bâtiments municipaux et support aux loisirs – Emploi étudiant d'été.